

## DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'année 1969 a été marquée par une évolution importante dans le domaine de la défense canadienne, comme en faisait part la déclaration du premier ministre, en date du 3 avril, concernant la politique de défense future du Canada et le rôle des Forces armées canadiennes. Les décisions annoncées dans cette déclaration, atteintes après de nombreuses discussions publiques, représentaient une étape majeure dans la révision que poursuit le Gouvernement en matière de politique étrangère et de politique de défense du Canada.

A l'intérieur du ministère des Affaires extérieures, le Service des affaires politico-militaires s'occupe de l'aspect défense de la politique étrangère et assure la liaison indispensable en tout temps avec le ministère de la Défense nationale et d'autres ministères dont l'activité se rattache au domaine de la défense. C'est en 1968, à la suite de la réorganisation de l'ancienne 1<sup>re</sup> Direction de liaison avec la défense, qu'a été créé ce service qui groupe la Direction des affaires de l'OTAN et de la défense nord-américaine et la Direction du maintien de la paix et de l'assistance militaire. Comme en 1968, le Service a pris part à l'étude des politiques étrangère et de défense du Gouvernement et a été représenté à l'intérieur des divers groupes de travail qui en sont chargés.

Dans le domaine de la défense continentale, la déclaration du 3 avril faisait part de l'intention de poursuivre une collaboration étroite et efficace avec les États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord et de chercher, dans la mesure du possible, à ce que les activités indispensables à la défense nord-américaine au Canada soient exécutées par des Forces canadiennes. La mise en oeuvre et la redéfinition de cette politique, telle qu'elle s'appliquerait à des questions déterminées dans le domaine de relations canado-américaines de défense, ont reçu beaucoup d'attention de la part du Service des affaires politico-militaires. Un développement intéressant dans le cadre des accords de coopération pour la défense de l'Amérique du Nord est le réalignement, annoncé le 14 novembre, du système de commandement et de contrôle de la défense aérienne nord-américaine, décision prise après des consultations entre les Gouvernements canadien et américain. A la suite de cette mesure, des officiers des Forces canadiennes ont assumé une plus grande part du commandement dans le cadre du NORAD.

Le Service des affaires politico-militaires a continué de fournir un fonctionnaire des Affaires extérieures et le secrétaire de la section canadienne à la Commission mixte permanente pour la défense; la Commission a tenu deux réunions d'une semaine chacune pendant l'année. Le Service a également représenté le ministère à des réunions du Comité canado-américain de planification des secours civils d'urgence et a maintenu la liaison avec les divers ministères du Gouvernement canadien qui ont des activités en matière de planification des secours d'urgence.

Dans le domaine des affaires de l'OTAN, le fait marquant de l'année a été la décision du Gouvernement, annoncée dans la déclaration du 3 avril, de reconformer l'adhésion canadienne au Traité de l'Atlantique